

paraît-il. L'auteur de ce livre est plutôt pessimiste, cependant il écrit :

« Quels que soient les principes, et quelle que soit la défiance, il n'est pas impossible qu'il soit fait au commerce européen de grandes concessions; le Tunkin peut y être entraîné par quelque crise qui compromette sa sûreté, comme une guerre malheureuse contre la Chine, le trône ébranlé par des révoltes, un prince expulsé de ses États, comme il est arrivé en Cochinchine, et quand une puissance européenne, pour prix des secours qu'elle donnera, n'obtiendrait qu'une simple concession de commerce, il est possible qu'avant peu de temps, cette concession dégénère en une propriété territoriale, et qu'ensuite ce droit de propriété prenne un caractère de souveraineté. Telle a été la fondation des plus grands établissements de commerce en Asie¹. »

M. RICHENET², de la Congrégation de la Mission, revenu en France en 1815, et qui remplissait, 132 rue du Bac, les fonctions de Procureur des Missions de Pe-King, appelé aussi à donner son avis, rédigea sur la demande du gouvernement deux longues notes, l'une (30 juillet 1817) *sur la Mission des Lazaristes en Chine, spécialement à Pe-King*, l'autre (3 août 1817) *sur les moyens ou le mode de rétablir le commerce français en Chine* à laquelle nous avons fait un emprunt plus haut³ et que nous reproduisons *in-extenso* :

Je suis trop peu au fait des affaires de commerce, pour pouvoir donner des idées précises sur ce sujet. Pour répondre à la demande que l'on m'a fait l'honneur de me faire, j'exposerai simplement ce que j'ai vu et entendu en Chine. Je n'exa-

Cambodge, Laos et Lac-tho, par M. de la Bissachère, missionnaire qui a résidé 18 ans dans ces contrées; traduit d'après les relations originales de ce voyageur. Paris, Galignani, 1812, 2 vol. in-8.

1. II, pp. 287-8.

2. † 19 juillet 1836 à Paris.

3. *T'oung Pao*, 1903, p. 213.